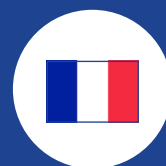


LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Soutien à l'emploi et à la mobilité du travail 2014-2018



FRANCE

RÉSUMÉ

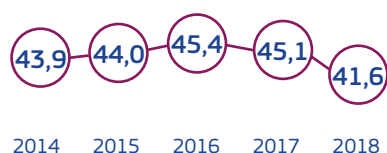
Les mesures d'emploi et de mobilité financées par le FSE visent à promouvoir un emploi durable et de qualité et à soutenir la mobilité de la main-d'œuvre. Au cours de la période 2014-2018, l'UE et la France ont dépensé un total combiné de 1 019 millions d'euros en investissements du FSE pour atteindre cet objectif. Ainsi, 729 842 participations à des activités d'emploi et de mobilité de la main-d'œuvre ont eu lieu en France. Cette fiche récapitule les principales actions, réalisations, résultats et enseignements tirés à ce jour de la mise en œuvre des mesures d'emploi et de mobilité (à l'exclusion de l'emploi des jeunes) cofinancées par l'UE.

CONTEXTE ET ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES

TAUX DE CHÔMAGE



PART DE CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE



- En 2014, le **taux de chômage** des personnes âgées de 15 à 74 ans était légèrement **supérieur à la moyenne de l'UE** (10,2%). Il existe des différences régionales importantes, certaines régions françaises ayant un taux nettement supérieur à la moyenne de l'UE. Cependant, la part de chômeurs de longue durée était inférieure à la moyenne de l'UE (49,3%).
- En 2018, le **taux de chômage** est **supérieur au taux observé au niveau de l'UE** (6,8%). Il existe encore de **grandes différences selon les régions**, la Bretagne et la région Limousin étant les deux seules régions françaises avec un taux proche de la moyenne de l'UE. Cependant, des régions comme Mayotte (35,1%) ou la Réunion (24,3%) ont un taux de chômage particulièrement élevé.
- La **part des chômeurs de longue durée** reste légèrement **inférieure à la moyenne de l'UE** qui s'élève à 43,0% en 2018, et montre de grandes disparités régionales. Il varie d'environ 29% en Bretagne à 81,8% à Mayotte.
- Les problèmes les plus pertinents traités par le financement du FSE portent sur la nécessité de lutter contre le chômage en **aidant les chômeurs et les inactifs à réintégrer le marché du travail**, en particulier les demandeurs d'emploi plus âgés, tout en **améliorant les compétences** des travailleurs, ainsi que les **mesures d'inclusion sociale**.

NOTES EXPLICATIVES

FSE Fonds social européen PO Programme opérationnel PI Priorité d'investissement

- Cette fiche de synthèse a été élaborée avant le début de la pandémie de COVID-19.
- Les chiffres présentent la situation des opérations couvertes par les priorités d'investissement 8.i à 8.vii, à l'exclusion de 8.ii pour la période de programmation 2014-2020 mises en œuvre jusqu'en 2018, comme indiqué au 6 septembre 2019 dans SFC 2014. Dans de nombreux cas, les opérations ne sont pas encore terminées à ce stade. Les chiffres ne sont fournis qu'à titre d'indication des progrès accomplis.
- La situation concernant les opérations couvertes par la priorité d'Investissement 8.ii (emploi des jeunes) pour la même période de programmation est fournie dans L'Étude visant à appuyer l'évaluation portant sur le soutien de l'UE à l'emploi des jeunes.
- La réalisation des objectifs est calculée en divisant les réalisations et les résultats par les objectifs fixés dans les Programmes Opérationnels. Les objectifs fixés doivent être atteints d'ici 2023.
- Les données des participants sont collectées au début de l'opération. Les données sur les résultats sont recueillies à la fin de l'opération, voire plus tard. En raison de ce décalage dans le temps, les deux séries de données (participations et résultats) ne devraient pas être directement comparées.

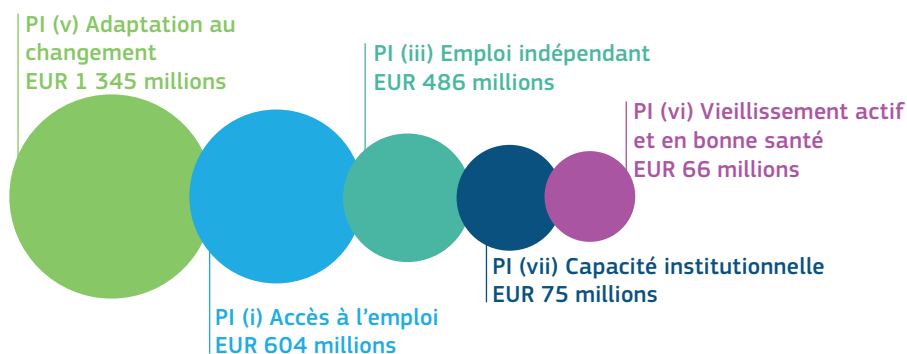
PRIORITÉS ET ACTIONS DU FSE

2 577 Millions d'euros sont inscrits au budget pour soutenir l'emploi et la mobilité

1 442 Millions d'euros L'UE apporte une contribution importante à ce financement

En France, 16 des 33 PO du FSE mettent en œuvre des actions spécifiques concernant l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre. Toutes les Priorités d'Investissement (PI) sont couvertes en France, à l'exception de la PI (iv) (égalité entre hommes et femmes).*

- ▶ Les investissements en France se concentrent principalement sur la **promotion des emplois plus qualifiés** dont l'économie a besoin **en soutenant les personnes peu qualifiées** par la formation et les qualifications, la **formation des travailleurs licenciés** et en encourageant les entreprises à valoriser leurs employés et à promouvoir l'**égalité des chances**. Ces investissements sont indispensables pour permettre aux travailleurs tout comme aux entreprises de s'adapter à l'évolution des circonstances et de stimuler la compétitivité de l'économie française. Le financement soutient également la mobilité des travailleurs et des stagiaires dans les régions transfrontalières et ultrapériphériques.
- ▶ Le budget du FSE est alloué à cinq PI. Alors que le PO national du FSE met un accent particulier sur l'adaptabilité des travailleurs, les PO régionaux de la Guadeloupe et de Saint-Martin, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion et de Mayotte consacrent environ 23% du financement à l'accès à l'emploi. Le PO Ile de France a consacré la totalité de son budget à l'emploi indépendant.



ÉTAT D'AVANCEMENT



47% des participants sont des femmes

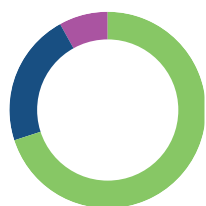
- ▶ Le niveau prévu de participations (pour 2023) est déjà dépassé, ou presque, dans cinq des 16 PO. Mais il est inférieur à 20% pour les PO Aquitaine, Martinique et Mayotte.

Réalisation des objectifs en terme de participation **53%**

* L'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité d'accès aux services ne sont pas spécifiquement liées à la PI (iv) étant donné que ces principes horizontaux sont intégrés dans toutes les PIs.

** Étant donné qu'une personne peut participer plus d'une fois aux opérations du FSE au cours de la période, c'est le nombre de participations qui est pris en compte, non le nombre de participants. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'assistance technique.

PROFIL DES PARTICIPANTS LORS DE LA RÉCEPTION DE L'AIDE



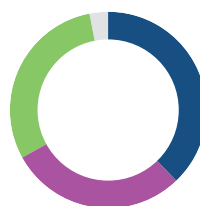
70% chômeurs
22% en emploi
8% inactifs

Migrants | **180 319**

Autres groupes défavorisés | **156 394***

Participants handicapés | **24 111**

Sans domicile fixe | **14 304**



38% enseignement primaire (CITE 1) ou secondaire inférieur (CITE 2)

29% enseignement secondaire deuxième cycle (CITE 3) et post secondaire non supérieur (CITE 4)

30% enseignement supérieur (CITE 5-8)

3% CITE inconnu

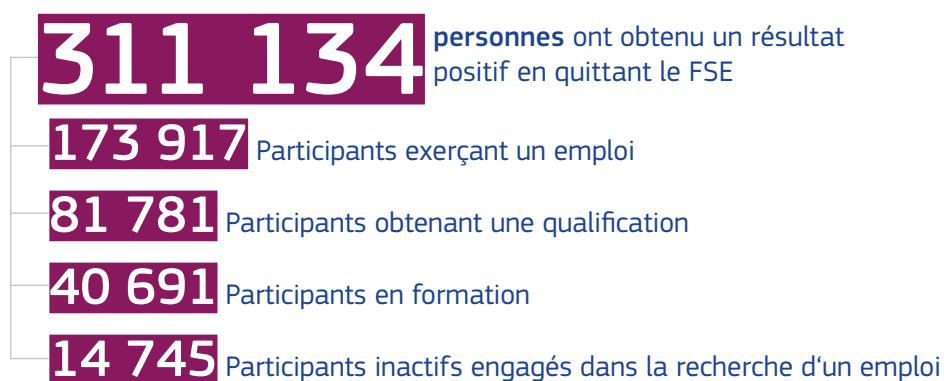


39% <25 ans

55% de 25 à 54 ans

6% >54 ans

- Variations de la répartition par âge: la part des moins de 25 ans varie de 5% pour le PO Midi-Pyrénées et Garonne à 52% pour le PO Réunion ⇄ Part des personnes de plus de 54 ans: part la plus élevée pour le PO Martinique avec 14%.
- Variations de la situation sur le marché du travail: Part des personnes en emploi pour l'OP Guadeloupe: 54% ⇄ Part des chômeurs y compris des chômeurs de longue durée pour le PO Auvergne: 85%, contre seulement 29% pour le PO Aquitaine.
- Différences en termes de niveau d'éducation des participants: Participants ayant fait des études supérieures dans la région de la capitale: 60%. Participants ayant un niveau primaire ou secondaire inférieur dans les PO Guyane et Mayotte: ~ 50%.



- Le nombre visé de résultats positifs n'a pas encore été atteint, mais il poursuit une trajectoire positive.
- Cependant, alors que les PO Guyane, Martinique et Rhône-Alpes sont en retard dans la réalisation du nombre attendu de résultats, le PO Midi-Pyrénées et Garonne ainsi que le PO Aquitaine ont tous deux largement dépassé leurs objectifs attendus.

Réalisation des objectifs en matière de résultats **56%**

* Les participants peuvent refuser de fournir cette information. Par conséquent, il est probable que les données liées aux personnes défavorisées soient sous-estimées.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS JUSQU'À PRÉSENT

Soutien sur mesure

Suite à un licenciement pour raisons économiques, 175 500 personnes se sont inscrites au Pôle Emploi. Deux sur trois ont conclu un Contrat de professionnalisation. Cependant, le nombre de participants en emploi augmente et les postes trouvés sont stables. L'effet significatif et positif du Contrat de professionnalisation montre qu'un accompagnement sur mesure combiné à une incitation financière augmente le taux d'emploi des participants.

Accès à l'emploi

En France, 42% des chômeurs/inactifs participant à la PI 8i du PO national du FSE sont en emploi immédiatement après leur départ. Après 6 mois, le taux passe à 58% (54% pour les participants défavorisés et 36% pour les participants âgés de 54 ans et plus).

Assistance réussie

La France montre un succès relativement élevé concernant l'aide pour trouver un emploi (succès à court terme) et la capacité à le maintenir (succès à long terme).

Personnes handicapées

En France, environ 6% du nombre total de participants soutenus par le PO national du FSE sont des personnes handicapées. Celles-ci affichent des résultats en termes d'emploi légèrement inférieurs à ceux des autres participants, tant au niveau du taux d'emploi que de la qualité de l'emploi.

Les stéréotypes de genre prévalent

Des efforts ont été faits pour réduire les obstacles auxquels les femmes sont confrontées, par exemple la discrimination fondée sur le sexe dans l'accès aux emplois «masculins». Dans le PO Rhône-Alpes, une opération a été mise en place dans le secteur de la construction, qui n'a pas attiré de femmes. L'opération a conclu que les barrières sont liées aux stéréotypes plutôt qu'à la pénibilité du travail dans le secteur. Cependant, une réduction des stéréotypes reste difficile à atteindre et à mesurer.

AUTRES INFORMATIONS

Le FSE en France <https://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=380&langId=fr>

Site web du FSE France <http://www.fse.gouv.fr>

- Commission européenne, Study for the Evaluation of ESF Support to Employment and Labour Mobility
- Évaluation de la mise en œuvre du PO FEDER / FSE Rhône-Alpes 2014-2020
- Analyse de l'inclusion des personnes handicapées dans les PO nationaux du FSE et de l'IEJ en France

